

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	11.02.2015	14:24		DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe UDC	Lié à:
Titre: Amendement au postulat Andreas Jurt 14.168, Ecole obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement.	ad 14.168
<p>Contenu:</p> <p>TITRE</p> <p>Rajouter en fin en remplaçant le point final par une virgule:</p> <p><i>donc plus de contrôle des acquis des élèves et de soutien aux enseignants.</i></p> <p>CONTENU</p> <p>Rajouter en fin:</p> <p><i>Nous demandons au Conseil d'Etat de bien confirmer et contrôler les responsabilités de chacun(e) dans l'organigramme un peu étrange de l'organisation en matrice de l'école obligatoire, à savoir:</i></p> <p><i>le Directeur de secteur est responsable de son secteur, il en est le patron, il est appuyé sur le plan administratif par le Directeur administratif et sur le plan pédagogique par les Directeurs adjoints de cycles;</i></p> <p><i>les Directeurs adjoints de cycles doivent se concentrer totalement au contrôle de l'enseignement et de l'acquisition du programme par les élèves, au soutien pédagogique des enseignants et intervenir en cas de problème d'enseignement dans une classe. Il s'agit de ne laisser aucun élève au bord du chemin et surtout aucune classe.</i></p>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Pierre Hainard	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER